



# Jeu découverte Simplévite Nouvelle-Aquitaine

**RÈGLEMENT** téléchargeable sur la page JEU de [www.simplevite-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.simplevite-nouvelle-aquitaine.fr)



Fournisseur des lots (\*) (\*\*): « Au Cœur du vignoble » se trouvant sur la plateforme

Organisateur du « Jeu découverte Simplévite »

# Kiadusens

assortiments de solutions publicitaires

## JEU DÉCOUVERTE Simplévite !

### RÈGLEMENT DU JEU :

Chaque semaine, la plateforme régionale Simplévite Nouvelle-Aquitaine, associée à un partenaire, vous offre la possibilité de gagner un lot, composé d'une bouteille de Champagne\* Brut Rosé H. Blin – 12,5% Vol-750 ml, et d'un Coffret\*\* de 3 bouteilles vin Charentais : 1 Chat blanc, 1 Chat rouge et 1 Chat rosé (IGP Vins Charentais Domaine MONTANSIER).

### Déroulement du jeu :

Simple, je me connecte sur la plateforme Simplévite, je cherche dans les annonces de la plateforme, le LOGO dissimulé, je clique dessus et un formulaire apparaît. Il suffit de remplir les informations demandées, et de

répondre correctement aux deux questions orientées sur le métier de notre partenaire. Si vous êtes le premier, vous recevrez un mail de confirmation.

Durant la période du jeu, une bouteille de Champagne\* et 1 Coffret\*\* de 3 bouteilles de vin Charentais seront offerts chaque semaine, à la première personne trouvant le logo dissimulé dans une annonce.

Le « jeu découverte Simplévite » est ouvert aux particuliers et professionnels n'étant pas inscrits sur la plateforme, habitant en France métropolitaine, ayant plus de 18 ans. Une pièce d'identité vous sera demandée, lors de la remise du lot gagné.

Jeu sans obligation d'achat, le lot est obligatoirement à retirer sur site (lieu du professionnel/partenaire, ou, un endroit choisi à la date définie par l'organisateur Kiadusens pour la plateforme Simplévite et son partenaire).

Le jeu commence le 28 août 2020, et peut se poursuivre dans le temps, à conditions d'intégrer de nouveaux lots identiques à gagner par nos partenaires inscrits. La fin du jeu sera annoncée sur la plateforme Simplévite.

Le jeu est composé de deux logotypes qui seront dissimulés. Le premier nommé « particulier » sera réservé aux particuliers sur les pages de nos partenaires travaillant en B2C. Le deuxième logo, sera réservé uniquement aux professionnels non inscrits sur la plateforme, sur les pages de nos partenaires travaillant en B2B.

L'offre est limitée à un seul gagnant par foyer (une seule adresse IP est autorisée par joueur gagnant). Les professionnels inscrits de la plateforme ne peuvent pas jouer au « jeu découverte Simplévite », le jeu est réservé uniquement à toutes personnes extérieures à la plateforme, particuliers ou professionnels non inscrits.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants, notamment lors de leur connexion et de leur inscription sur le formulaire de participation se trouvant sur la plateforme Simplévite - [www.simplevite-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.simplevite-nouvelle-aquitaine.fr).

Les participants autorisent la société organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la participation validée pour récupérer le lot gagnant. Le destinataire des données est la société organisatrice, basée 24 rue Saint Nicolas, 17000 La Rochelle.

Sous réserve de leur consentement express, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la société organisatrice, à l'adresse suivante : Kiadusens, 24 rue du Bastion Saint Nicolas - 17000 LA ROCHELLE.

La société organisatrice Kiadusens se réserve le droit de prolonger, écarter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

*Pour rappel, La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, a également précisé l'article L. 121-36. Il indique désormais que l'ensemble des « pratiques commerciales (...) tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage de toute nature par la voie d'un tirage au sort (...) sont licites dès lors qu'elles ne sont pas déloyales au sens de l'article L. 120-1 ».*

Le règlement peut être téléchargé à titre gratuit sur cette page.

Le logo « GRAND PUBLIC » s'adresse à toutes personnes de plus de 18 ans.



Le logo « RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS » s'adresse uniquement aux professionnels.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération.

KIADUSENS  
24 rue du Bastion St Nicolas - 17000 LA ROCHELLE  
06 78 36 49 16

[contact@kiadusens.fr](mailto:contact@kiadusens.fr)  
411 074 255 RCS La Rochelle - SIRET 411 074 255 00059